

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Les règles du rapport et du débat d'orientations budgétaires

La rédaction d'un rapport d'orientations budgétaires constitue une obligation pour les communes comptant plus de 3 500 habitants et pour les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, au regard des articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dont il est pris acte par une délibération spécifique. En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.

SOMMAIRE

Première partie – Rétrospective financière 2014-2025

Deuxième partie – Contexte financier de la préparation budgétaire 2026

Troisième partie – Les orientations budgétaires

PREMIERE PARTIE – RETROSPECTIVE FINANCIERE 2014-2025

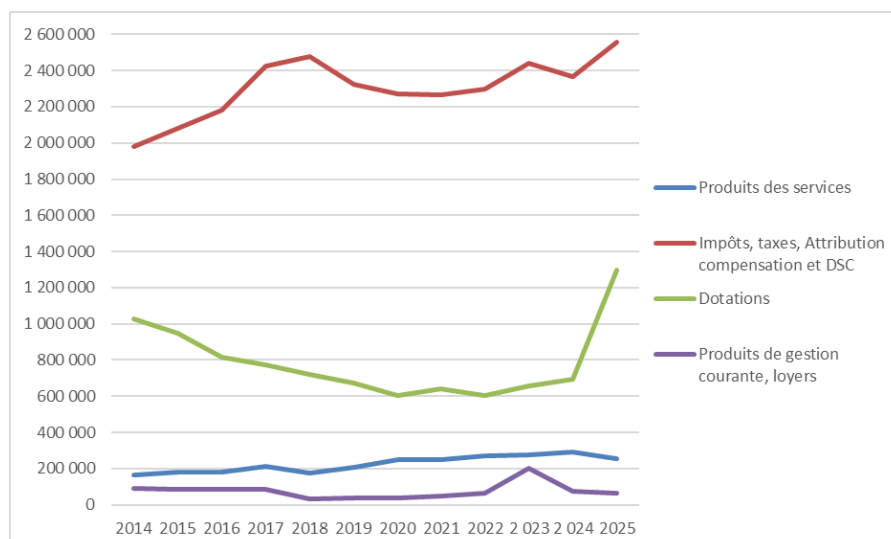
Résultats provisoires – Exercice 2025 non clôturé par le Service de Gestion Comptable de Cognac

Le budget principal de Châteauneuf-sur-Charente

La section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de la commune proviennent des produits fiscaux des ménages et des attributions et dotations de la communauté d'agglomération de Grand Cognac (chapitre 73), des dotations de l'Etat et des collectivités territoriales (chapitre 74), et des produits des services (chapitre 70).



La hausse de 21,96 % des recettes de fonctionnement en 2025 est expliquée par le versement de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac d'une aide exceptionnelle pour accompagner la commune dans le financement du CCAS en raison de la fermeture de la résidence Félix Gaillard (aide qui sera remboursée de 2026 à 2028).

➤ **Produits fiscaux et attributions de Grand Cognac** : les collectivités locales sont compensées par la perte du produit de la taxe d'habitation (montant figé au produit de 2020) suite à la suppression de cette taxe et à la réforme des indicateurs financiers des dotations aux collectivités locales.

Les communes perçoivent la part de la taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les Départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liées à ce transfert (pour notre commune : coefficient neutralisateur définitif : 0,679176 - Effet du coefficient correcteur de 2025 : - 651 977 € contre - 638 394 € en 2024).

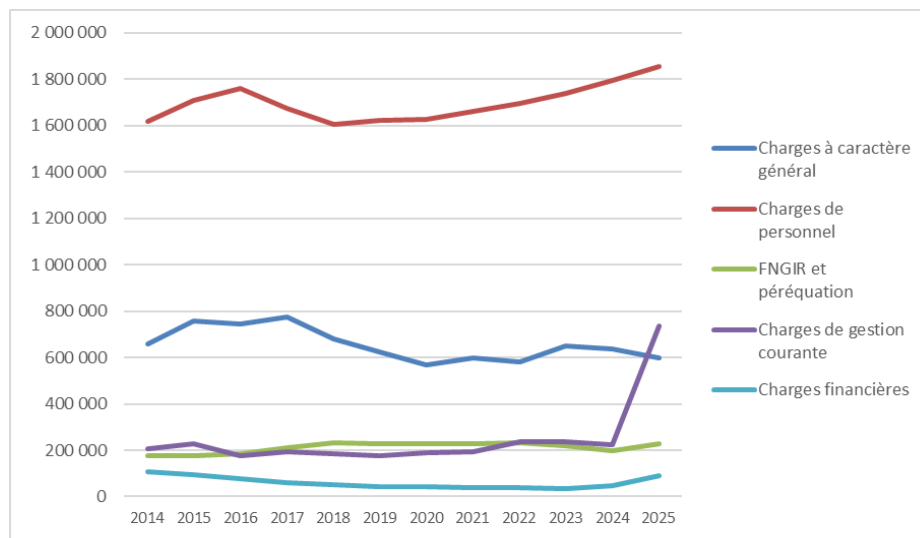
La commune bénéficie du versement de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac depuis sa création en 2017.

➤ **Dotations de l'Etat** : les dotations et compensations de l'Etat représentent une part conséquente de nos recettes, mais nous constatons une perte depuis 2014 de - 26,18 %. En 2025, la part des dotations augmente considérablement en raison de l'aide exceptionnelle de Grand-Cognac.

➤ **Produits des services** : Les produits des services sont constants : mise à disposition de personnel communal et l'instauration de la tarification sociale de cantines qui a permis d'offrir aux castelnoviens des repas à 1 € en fonction de leurs revenus grâce aux versements d'une compensation par l'Etat.

Dépenses de fonctionnement

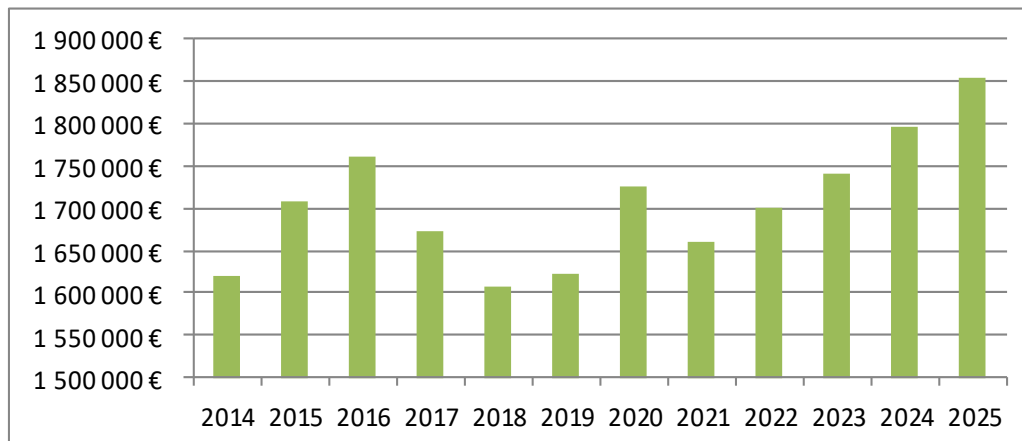
Les dépenses de la commune concernent principalement les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012). En 2025, les charges de gestion courante ont augmenté en raison du versement d'une subvention communale au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la commune (540 000 € au lieu de 30 000 € les années précédentes).



➤ **Charges à caractère général** : les contraintes que la commune s'impose pour maîtriser les charges à caractère général, permettent de stabiliser voire réduire ces charges malgré les hausses des matières premières.

➤ **Charges financières** : les charges financières (remboursement des intérêts d'emprunt) sont en légère hausse car la commune a eu recours à l'emprunt pour financer les projets structurants (réhabilitation du Bâti du Plaineau et cuisine centrale aux écoles).

Charges de personnel : les charges de personnel ont subi une hausse en 2025 notamment en raison des hausses des cotisations et du « Glissement Vieillesse Technicité ».



Le chapitre des charges de personnel s'est clôturé à 1 855 344 €, ce qui représente 48,98 % des dépenses totales de fonctionnement et 52,98 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre).

Comme chaque année, le vieillissement des agents contribue à élever le montant des rémunérations. Cette année, deux agents ont bénéficié d'un avancement de grade et 19 agents d'un avancement d'échelon.

L'effectif reste stable avec 45 agents, les mouvements du personnel sur l'année sont les suivants :

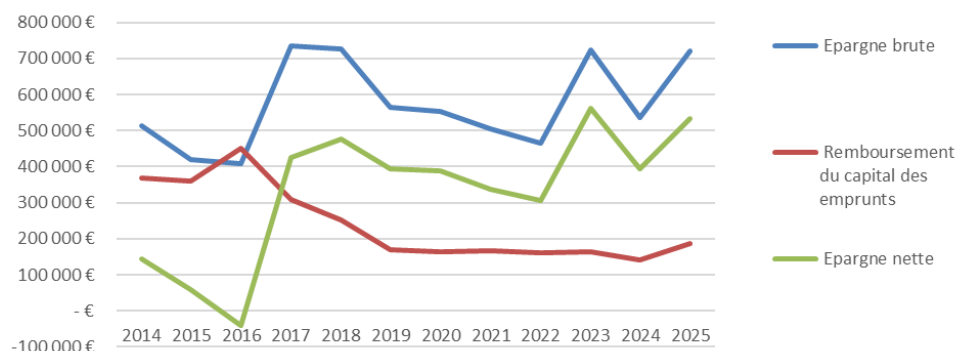
- quatre agents du service scolaire mis en disponibilité pour convenances personnelles et remplacé en interne et/ou par un agent contractuel,
- un agent en surnombre au CCAS recruté par voie d'intégration directe au service technique.

Concernant l'absentéisme du personnel : on relève principalement de petits arrêts de travail réguliers par différents agents des services non remplacés.

Il sera prévu au budget les emplois saisonniers pour renforcer les services techniques et surveiller la baignade au Bain des Dames.

En matière de formation, la collectivité accompagne les agents dans leur évolution professionnelle. Pour limiter l'impact sur le budget de la commune, les formations du CNFPT sont privilégiées. Un plan de formation a été mis en place.

Evolution de la Capacité d'autofinancement de 2014 à 2025



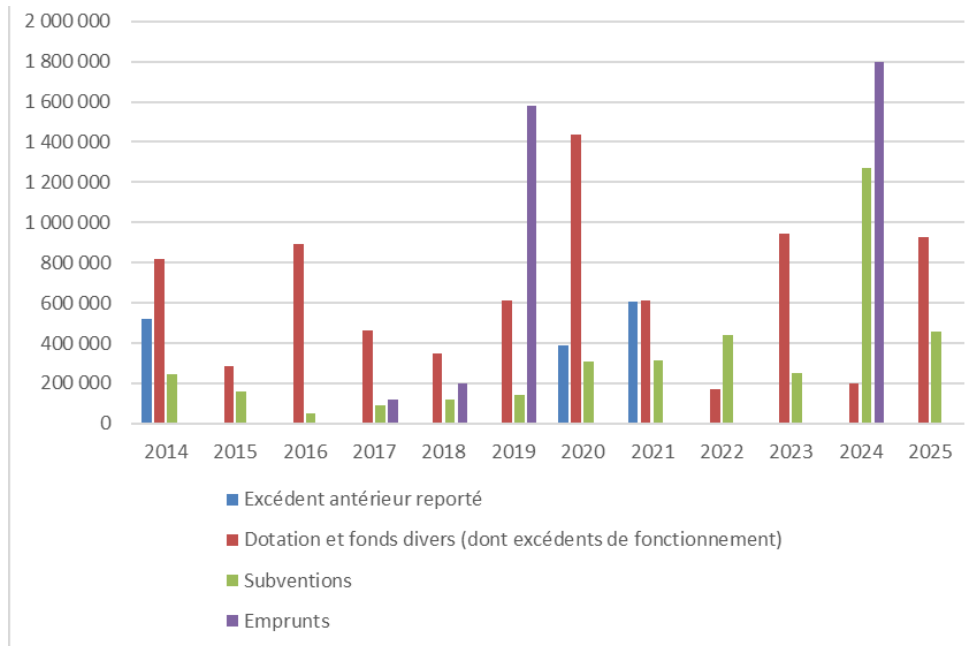
Capacité d'autofinancement 2025 de la commune :

Brute : 720 548,47 €

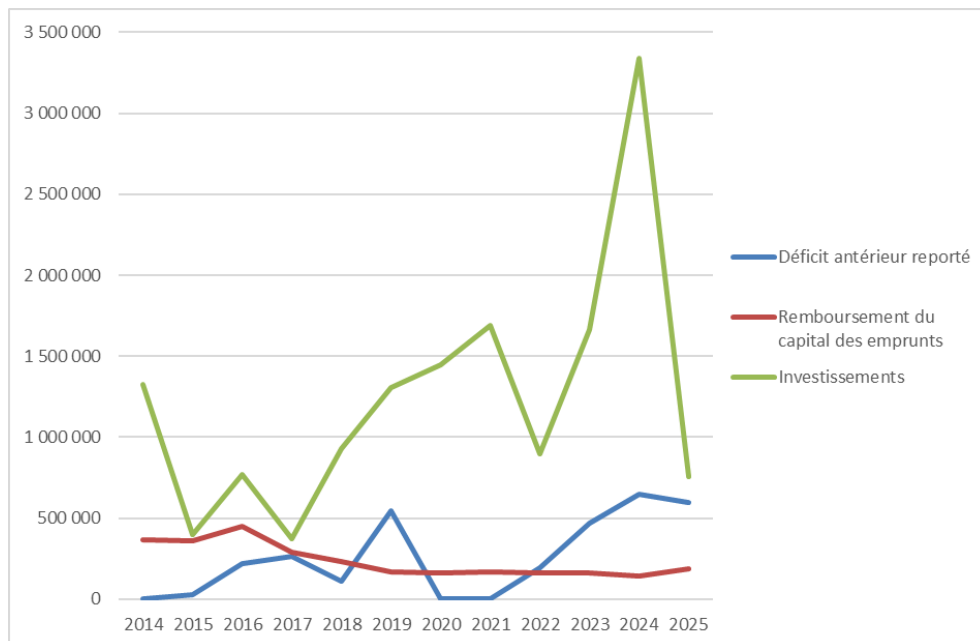
Nette : 532 845,45 €

La CAF nette représente 15,22 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Recettes d'investissement



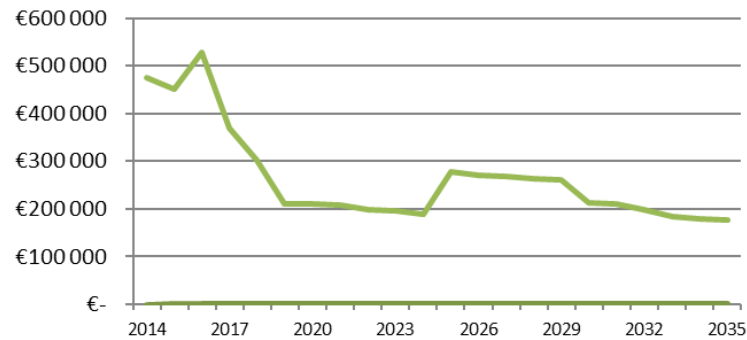
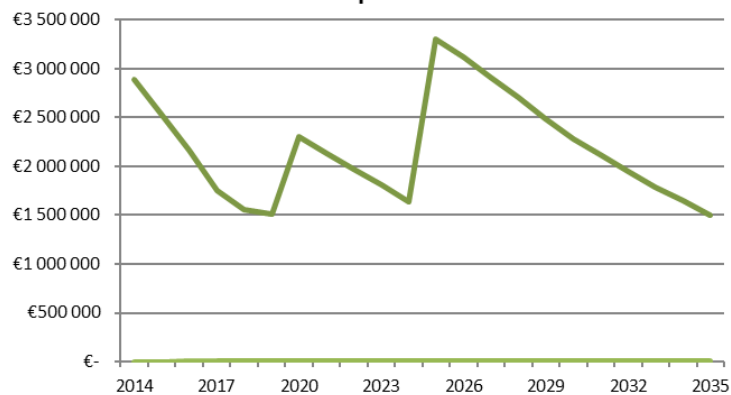
Dépenses d'investissement



La commune, grâce à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, a poursuivi sa politique d'investissements.

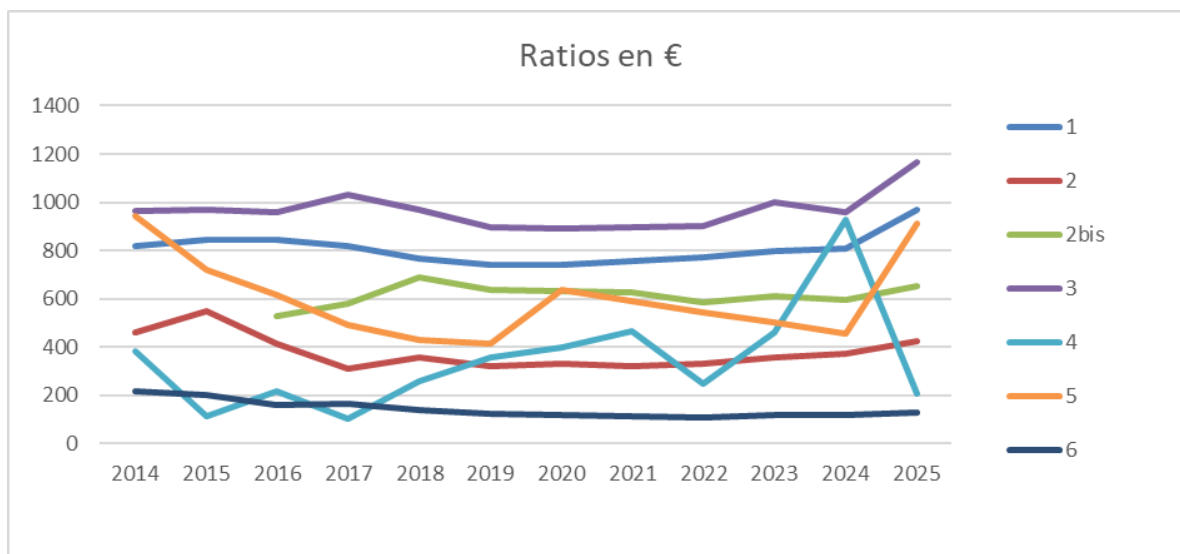
L'année 2025 a été une année de transition :

- Finalisation des travaux relatifs aux projets structurants : travaux du Bâti du Plaineau et du réaménagement des cantines,
- Lancement des effacements de réseaux avant la poursuite des travaux d'aménagement de bourg, phase 2, en 2026.

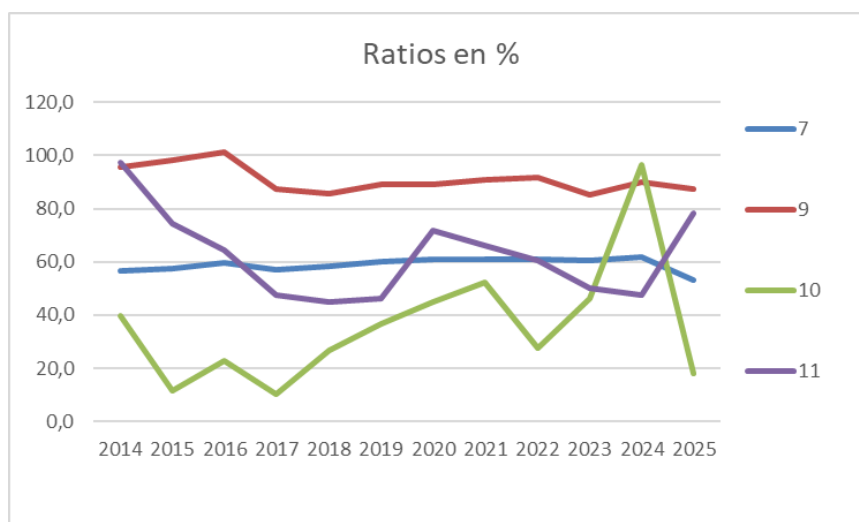
Structure et gestion de l'encours de la dette**Annuités d'emprunts****Capital restant dû****Capacité de désendettement de notre commune : 4,5 ans**

La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Elle indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la commune pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement. Pour l'année 2025, la capacité de désendettement de la commune est de 4,5 ans. Il est généralement admis d'un ratio de désendettement est acceptable jusqu'à 10 à 12 ans.

L'évolution de la situation financière : analyse des ratios



- Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement / population
- Ratio 2 : produit des impositions directes / population
- Ratio 2 bis : produits des impositions directes + fiscalité reversée par l'EPCI / population
- Ratio 3 : recettes réelles de fonctionnement / population (ressources dont dispose la collectivité)
- Ratio 4 : dépenses brutes d'équipement / population
- Ratio 5 : dette / population
- Ratio 6 : dotation globale de fonctionnement + dotation de solidarité rurale / population (contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité)



- Ratio 7 : dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
- Ratio 9 : dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement (**marge d'autofinancement courant** : plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée)
- Ratio 10 : dépenses brutes d'équipement / recettes réelles de fonctionnement (**taux d'équipement**)
- Ratio 11 : dette / recettes réelles de fonctionnement (**taux d'endettement**)

AR Prefecture

016-211600903-20260109-2026_2-DE

Reçu le 09/01/2026

Ratios

		Ratios communaux 2022	Ratios communaux 2023	Ratios communaux 2024	Ratios communaux 2025	Moyenne de la strate
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	773 €	799 €	807 €	967 €	960 €
Ratio 2	Produit des impositions directes / population	332 €	360 €	374 €	427 €	529 €
Ratio 2 bis	Produits des impositions directes + fiscalité reversée par l'EPIC / population	584 €	612 €	598 €	653 €	669 €
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement	904 €	1 000 €	959 €	1 166 €	1 179 €
Ratio 4	Dépenses brutes d'équipement / population	249 €	463 €	926 €	209 €	380 €
Ratio 5	Dettes / population	546 €	501 €	454 €	911 €	726 €
Ratio 6	Dotation globale de fonctionnement + dotation de solidarité rurale / population	108 €	117 €	121 €	128 €	160 €
Ratio 7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	61,0%	60,5%	61,8%	53,0%	52,7%
Ratio 9	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement	91,6%	85,4%	89,8%	87,4%	87,9%
Ratio 10	Dépenses brutes d'équipement / recettes réelles de fonctionnement	27,5%	46,3%	96,6%	17,9%	32,3%
Ratio 11	Dettes / recettes réelles de fonctionnement	60,4%	50,1%	47,4%	78,2%	61,6%

Source : collectivites-locales-gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2024

✚ Le budget annexe : Espace Economique et Commercial

Ce budget est consacré à la location de cases de marché, de locaux commerciaux et de bureaux.

Les excédents de fonctionnement, issus des recettes des loyers permettent de financer les investissements nécessaires à l'entretien du bâtiment.

Les dépenses de fonctionnement ont permis de réaliser des travaux d'entretien sur l'année 2025.

RESULTATS DE L'EXERCICE		
Sections	Investissement	Fonctionnement
Recettes	21 247,31 €	57 814,32 €
Dépenses	16 308,61 €	27 346,23 €
Résultats	4 938,70 €	30 468,09 €

DEUXIEME PARTIE – CONTEXTE FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 (PLF 2026), présenté le 14 octobre 2025 en Conseil des Ministres, s'inscrit dans un contexte institutionnel incertain et dans un cadre financier contraint par une exigence de réduction du déficit public.

Le PLF pour 2026 propose de nombreuses mesures d'économies budgétaires afin de tenir l'objectif de passer sous la barre des 5 % de déficit en 2026 et en dessous de 3 % à l'horizon 2029.

L'effort demandé sur les particuliers, entreprises, collectivités, ministères et opérateurs de l'Etat atteindrait 30 milliards d'euros, dont 17 milliards d'économies et 14 milliards de recettes fiscales nouvelles, dans la version initiale du PLF.

Impacts sur les collectivités :

+ Les subventions d'investissement :

- Le fonds vert destiné à aider les projets des collectivités dédiés à la transition écologique passerait de 1,15 milliards d'euros en 2025 à 650 millions d'euros en 2026,
- Diminution des dotations de soutien à l'investissement local pour les territoires ruraux, notamment la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR),

+ Réduction des dotations et des compensations d'exonérations de fiscalité locale :

Notamment la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP),

Dans l'attente du vote du budget 2026, le Sénat a adopté le 23 décembre 2025, le projet de loi dite « spéciale » qui permet à l'Etat de fonctionner en l'absence de budget.

Contexte de la commune et cadrage budgétaire 2026 :

La fermeture de la résidence Félix Gaillard a un impact sur les finances communales. La Sous-Prefecture de Cognac, avec l'appui de la Direction Départementale des Finances Publiques, analyse notre situation financière pour les années à venir.

Le budget communal sera inscrit selon les quatre objectifs suivants :

- La sécurité des personnes et des bâtiments,
- La réglementation,
- Les besoins pour fonctionner avec les dépenses obligatoires (en fonction des engagements déjà pris tels que les maintenances, cotisations...)
- Un accent sera mis sur un budget vert.

A. La section de fonctionnement :

- **Charges à caractère général (chapitre 011) :** maintien des dépenses de 2025. Toute augmentation contrainte devra être compensée par des baisses équivalentes sur d'autres lignes du chapitre.
- **Charges de personnel (chapitre 012) :** l'augmentation des charges de personnel sera strictement limitée au GVT et à la hausse prévue des cotisations patronales. Aucune création de poste ne sera retenue sans une suppression ou un non-renouvellement de poste.
- **Autres charges de gestion courantes (chapitre 65) :** le montant des subventions allouées aux associations sera identique, limitation des contributions obligatoires aux besoins réels.
- **Les recettes de fonctionnement :** un travail annuel est engagé afin de revaloriser les tarifs quand cela est nécessaire dans chaque domaine.

Le budget de fonctionnement 2026, établi dans une conjoncture particulière, ne permettra pas d'effectuer un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour financer de nouveaux investissements.

Si la Sous-Prefecture maintient son engagement auprès de la commune pour participer aux financements de nos projets structurants, les travaux suivants seront inscrits :

- La phase 2 des travaux d'aménagement de bourg,
- La rénovation de l'absidiole et du croisillon sud de l'Eglise Saint Pierre.

Les recettes du FCTVA seront plus conséquentes en 2026, par conséquent un montant prévisionnel de 180 000 € pourrait permettre de nouveaux investissements (notamment les investissements prioritaires 2025 qui n'ont pas pu être réalisés).

Enfin, aucun recours à l'emprunt ne sera envisagé pour 2026.

La responsabilité, la prise de conscience et l'implication de chacun seront indispensables pour l'élaboration et l'exécution du budget primitif 2026.

🚦 Prospective financière 2025-2027 :

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS						
INVESTISSEMENTS			2025	2026	2027	
PROJETS STRUCTURANTS	Bâti du Plaineau	Dépenses	190 885 €	3 125 €		
		Recettes	379 599 €	418 021 €	31 313 €	
	Cuisine centrale	Dépenses	130 510 €	22 105 €		
		Recettes	52 289 €	143 344 €	21 409 €	
	Aménagement de bourg	Dépenses	102 919 €	1 447 684 €	- €	
		Recettes	136 921 €	130 386 €	16 883 €	
	Eglise Saint Pierre	Dépenses	4 275 €	374 225 €	392 000 €	
		Recettes	- €	20 625 €	- €	
	Rue Victor Hugo (Voirie 2024)	Dépenses	138 734 €	46 450 €	- €	
		Recettes	35 000 €	181 €	- €	
	PROJETS A VENIR	Salle des Fêtes - Etudes				
	INVESTISSEMENTS COURANTS			76 958 €	180 000 €	

TROISIEME PARTIE – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'équipe va rester dynamique pour Châteauneuf avec toujours 3 axes directeurs: vitalité, attractivité et développement durable en restant respectueux de l'argent public. Nous renforcerons la vigilance sur l'accessibilité aux bâtiments publics et sur la voirie. Tout doit être fait pour favoriser la croissance démographique et le rajeunissement de la commune, pour ses écoles, pour ses commerces du centre bourg, pour l'activité économique. Les logements à loyers modérés, la réhabilitation des logements vacants, la remise en accessibilité des logements sur les commerces vont permettre cette croissance avec pour objectif notamment, l'installation de jeunes couples et le maintien à domicile des personnes âgées.

La politique en faveur de l'accueil des personnes âgées autonomes, ayant besoin d'accompagnement, ou en situation de handicap sera au cœur de nos préoccupations.

Le vivre ensemble et la qualité de vie vont être favorisés, par la mixité sociale, la culture, le dynamisme de la vie associative et la vitalité des comités de quartiers en protégeant l'environnement et la biodiversité.

Nous poursuivrons, en 2026, les plans d'actions en faveur de la santé des enfants et des femmes enceintes.

1-CONTINUER A RENOVER ET EMBELLIR LA VILLE

Réaliser de petits ensembles à loyers modérés sur le Champ de Foire : poursuivre la démarche engagée avec le promoteur immobilier et les bailleurs ;

Subventionner la rénovation des façades à l'intérieur du périmètre Opération de Revitalisation du Territoire (12 000 €); Soutenir la remise en accessibilité des logements sur les commerces ; Aider à réhabiliter les logements vacants pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap et/ou des jeunes couples avec enfants à revenus modestes (18 000 €);

Inciter à réhabiliter les logements vacants et dégradés :

- Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain, dont l'ORI ;
- Agir sur l'habitat dégradé ;

Étudier les possibilités d'exonération de taxe foncière communale pour les travaux de réhabilitation d'habitats vacants ;

Améliorer la signalétique pour mieux diriger les entrants dans la ville :

Étudier la Signalisation d'Information Locale (SIL) et prévoir les panneaux directionnels.

Poursuivre la rénovation des voiries communales et des sites de collecte des ordures ménagères :

- Réaliser les travaux rue du docteur Roux ;
- Réaliser une partie du haut de chez Merlet ;
- Élaborer un état des lieux et prioriser les actions futures à mener.

Développer un réseau de pistes et bandes cyclables sur les voiries communales :

- boulevards Gambetta et Pasteur.
- liaison écoles-collège dans la continuité des boulevards.
- porte vélos personnalisés sur l'ensemble de la commune.

Réaliser les dernières phases de l'aménagement de bourg :

Réaliser la phase 2 de la tranche ferme.

Rénover l'extérieur du bâtiment de la salle des fêtes :

Réaliser une étude.

Procéder au renforcement d'une des absidioles de l'Église Saint Pierre :

Réaliser les travaux.

Mettre en valeur le petit patrimoine des différents quartiers :

Finaliser la réhabilitation du lavoir de l'île de la Fuie.

2 PROTÉGER ET DEVELOPPER L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Accompagner la création du magasin de producteurs pour valoriser les productions locales et bio :

- Favoriser la distribution de paniers de légumes bio ;
- Poursuivre la recherche de producteurs pour le local commercial.

Poursuivre l'aide à l'installation de nouveaux commerçants en centre-ville :

- Envisager une journée commerce-dating ;
- Envisager la suite à donner à l'étude commerce en lien avec le retour des commerçants sur celle-ci.

Améliorer la visibilité et la communication avec les commerçants :

Poursuivre le soutien à l'association des acteurs économiques.

Être facilitateur pour la création de la zone d'activité économique de Berdeville :

Poursuivre les échanges avec le propriétaire.

3-DEVELOPPER DURABLEMENT L'ENVIRONNEMENT

Créer de nouveaux jardins partagés :

- Faciliter l'accessibilité des parcelles suite à l'aménagement du terrain de pétanque ;
- Étudier le devenir d'une parcelle privée attenante ;
- Communiquer sur les Jardins communautaires.

Poursuivre la culture de fruits, légumes, aromatiques dans les espaces publics :

- Planter des fruitiers plutôt que des arbres d'ornement quand cela est possible ;
- Aménager La Couture ;
- Produire des légumes d'hiver au Jardin Vert.

Encourager les citoyens à mener des actions écologiques à leur domicile :

Réfléchir à l'implantation de composteurs collectifs en lien avec Grand Cognac et les comités de quartiers.

Travailler sur l'efficacité de l'éclairage public :

Poursuivre l'optimisation des zones à éclairer.

Étudier la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics :

prendre en compte cette option dans chaque nouveau projet communal.

Agir sur les perturbateurs endocriniens pour la santé publique :

Poursuivre les actions en cours et améliorer le pourcentage de bio dans la restauration scolaire.

4-ENRICHIR UNE OFFRE DE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE

Poursuivre les travaux d'accessibilité :

Étudier l'accessibilité des locaux commerciaux communaux.

Rester vigilant sur le maintien des services publics :

Envisager l'acquisition du temple.

Entretien du patrimoine communal :

- Poursuivre le diagnostic du patrimoine communal préalable à un plan de rénovation pluriannuel en priorisant les actions à mener ;
- Définir l'usage futur de l'ancien ADMR et des locaux auparavant occupés par les Restos du Cœur et la Croix rouge qui nécessitent une rénovation totale.

~~Poursuivre le rayonnement de la Galerie en diversifiant son offre artistique :~~

Maintenir l'action et accompagner les partenariats avec les scolaires.

Favoriser les partenariats entre associations, artistes et scolaires :

Maintenir et renforcer le partenariat avec les scolaires, le collège, AILAN dans le cadre d'évènements comme les Nuits de la Lecture, le Printemps des Poètes et toutes les manifestations culturelles.

Développer de nouvelles actions évènementielles :

- Poursuivre l'accueil de manifestations exceptionnelles (Microfolies, 3 Coups de Jarnac, Eurochestries, Chœur de l'Abbaye aux Dames...);
- Essayer d'attirer des producteurs nouveaux lors de la Fête du Pineau en juin ;
- Envisager la création d'une scène permanente pour la saison au Bain des Dames.

Intensifier l'offre de spectacles vivants :

- Poursuivre la diversification des spectacles (Comedy Club) ;
- Poursuivre la billetterie ;
- Poursuivre la semaine du cinéma dont le thème 2026 sera *la femme*.

Augmenter la modularité de la salle des fêtes :

- Étudier la modularité dans le cadre d'une étude

Soutenir la création artistique : poursuivre l'aide à la création artistique.

6-AIDER, ACCUEILLIR, SOUTENIR POUR UNE VILLE TOUJOURS PLUS SOLIDAIRE

Créer un logement d'urgence sociale pour les personnes ou les familles en situation d'urgence:

Nouer un partenariat avec Grand Cognac et le Département.

Réhabiliter le site de l'ancienne résidence Félix Gaillard:

Favoriser l'émergence d'un nouveau projet.

Organiser des rencontres intergénérationnelles :

Convier le CMJ au repas des aînés.

Accompagner les jeunes adultes dans leur recherche de 1er emploi :

Envisager une expérimentation avec le Département dans un objectif d'insertion de bénéficiaires du RSA dans le monde du travail.

Favoriser l'implantation de la Maison Départementale des Solidarités dans le bâtiment Lagardère (Pôle Enfance Jeunesse): étudier, en lien avec le Département, la possibilité d'implanter la MDS et l'EDM dans le bâtiment Lagardère.

Créer une communauté de citoyens sauveteurs et déployer l'application S.A.U.V Life :

Inciter l'insertion des élus et des agents dans le dispositif.

Favoriser le lien social :

- Réévaluer le partenariat avec AILAN au regard de la convention tripartite relative à l'espace de Vie Sociale à intervenir entre la Commune, AILAN et la CAF ;
- Envisager le devenir de la Navette des aînés.
- Communiquer dans le bulletin municipal.

Accompagner la réflexion relative à la mise en place d'un service d'aide à domicile :

Relancer la réflexion.

Réaménager les cuisines de l'école élémentaire et maternelle en un seul site :

- Organiser des portes ouvertes ;
- Envisager le renouvellement du mobilier de l'office.

Réhabiliter les écoles : amélioration des locaux en les rendant plus fonctionnels, dynamiques et modernes :

- Poursuivre l'aménagement de la cour d'école de l'élémentaire ;
- Poursuivre le rafraîchissement des locaux scolaires (1 classe/an et par école).

Mettre à disposition du matériel pédagogique adapté aux enfants en difficulté d'apprentissage :

Prévoir l'achat d'un ordinateur pour le RASED.

Contribuer à l'éducation au développement durable et à la lutte contre le gaspillage : poursuivre la mise en place des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri et y associer les enfants.

Soutenir l'éducation à la citoyenneté : poursuivre le travail avec les enfants en les associant aux actions mémorielles, de solidarité, culturelles et environnementales (8 mai, 11 novembre...)

Accompagner à la scolarité :

- Maintenir la fourniture du matériel scolaire (50 € en maternelle, 36 € en élémentaire, 50 € en ULIS)
- Poursuivre l'aide aux devoirs
- Poursuivre la familiarisation des enfants à l'outil informatique
- Le renouvellement des ordinateurs des professeurs et de vidéoprojecteurs serait à prévoir pour certaines classes

Contribuer à l'autonomie de l'enfant et de l'adolescent :

- Autonomie de l'adolescent : poursuivre l'élargissement de l'aide de 10 euros par nuitée du Chambon à d'autres sorties du collège ;
- Autonomie de l'enfant : participer au financement et à l'organisation d'un séjour montagne à Saint Lary.

Favoriser l'accès à l'art et à la culture :

- Poursuivre les actions mon 1er spectacle, mon 1er livre, mon 1er ciné ;
- Poursuivre la formation des agents aux animations périscolaires ;
- Poursuivre les actions avec la médiathèque et la galerie.

Favoriser les pratiques sportives :

- Poursuivre la mise à disposition d'un ETAPS ;
- Poursuivre l'aménagement d'une cour sportive ;
- Accueillir des stagiaires STAPS s'il y a des demandes ;
- Organiser une soirée débat conférence Alimentation/Ecran/Sport en collaboration avec l'EVS.

Développer les animations périscolaires :

- Impulser et faciliter la formation des agents ;
- Poursuivre le développement des animations périscolaires ;
- Étudier la possibilité d'accueillir un service civique.
-

Accompagner les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse (CMJ)

- Impulser la participation aux animations du CMJ auprès des écoles (Olympiades, Course d'orientation...);
- Proposer des événements :
 - Olympiades en partenariat avec les écoles ; Course d'orientation ;
 - Actions intergénérationnelles ;
 - Carnaval

8-ENCOURAGER LA DYNAMIQUE SPORTIVE

Créer un espace multisports :

Réaffirmer la volonté municipale de voir aboutir le projet de création de cet espace.

Mettre en place, chaque année, une soirée du sportif castelnovien :

Revenir au projet d'origine : soirée en l'honneur des bénévoles et des sportifs.

~~Remettre en état la piste d'athlétisme autour du stade de foot.~~

- Envisager une réfection provisoire au regard des possibilités en interne ;
- Inscrire ce projet à moyen terme dans le projet global du site.

Entretien des équipements sportifs :

- Réaliser des travaux d'adduction et d'évacuation d'eau ainsi que le branchement électrique du mobil home du Bib Castelnovien.
- Réaliser le relamping du tennis.

Accompagner les projets du Conseil Municipal des Jeunes :

- Envisager le déplacement du véloparc ;
- Pérenniser les Olympiades.

Participer à l'animation estivale du site du Bain des Dames :

Pérenniser *Châteauneuf prépare sa rentrée*

9-RENFORCER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

Poursuivre l'aménagement paysager et l'accès au fleuve par la création d'un ponton d'accostage pour développer les offres de navigation sur l'Aire de Loisirs du Bain des Dames : Étudier les modalités de renforcement des berges de l'île de la fuie ;

Finaliser la création d'un parcours de découverte de notre commune :

- réaliser la narration auditive du parcours numérique ;
- lancer l'ouverture du parcours piéton ;
- Mener un travail sur les liaisons des chemins communaux.

Mener une réflexion sur l'utilisation de l'ancienne ligne de chemin de fer :

Poursuivre le travail avec le Département et la Communauté d'agglomération sur un circuit dédié aux vélos et aux piétons avec la réhabilitation de l'ancienne voie ferrée, nouveau trajet de la Scandibérique à Châteauneuf.

Favoriser l'implantation d'un hôtel et de gîtes pour groupes :

Étudier le devenir des bâtiments communaux ayant abrité la Croix Rouge au regard de cette action.

Procéder à l'aménagement paysager du site d'escalade de la Font qui Pisse :

Étudier le projet de « terrasse » au pied du mur d'escalade pour protéger la zone humide et la biodiversité.